

Communiqué de presse

Congrès AgroCleanTech 2025 : Energiculteur 2030 - opportunités et défis

25 mars 2025, Lindau - **Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'électricité, l'agriculture se voit offrir des perspectives prometteuses en matière de production et de commercialisation des énergies renouvelables. Le congrès AgroCleanTech du 3 avril 2025 présentera les potentiels qui en découlent et la manière de les exploiter de façon rentable.**

La « loi fédérale relative à un approvisionnement sûr en électricité reposant sur des énergies renouvelables » est entrée en vigueur le 1er janvier 2025. Son objectif est de renforcer la sécurité de l'approvisionnement en électricité et de promouvoir le développement des énergies renouvelables. De nouvelles possibilités s'ouvrent ainsi aux agriculteur-trice-s dans le secteur de l'énergie.

Nouveautés de la loi sur l'électricité

Chaque modification légale entraîne de nouvelles exigences pour la pratique. **AgroCleanTech**, en tant que plateforme de référence pour les questions énergétiques dans l'agriculture, joue un rôle clé dans cet accompagnement. Janine Thoma, directrice d'AgroCleanTech, donnera un aperçu sur les activités de l'organisation.

Le domaine du photovoltaïque est également concerné par ces nouvelles dispositions. Leo Heiniger, spécialiste des énergies renouvelables à l'**Office fédéral de l'énergie** (OFEN), présentera les changements apportés par la nouvelle loi, notamment l'introduction d'un tarif minimal unique, l'obligation d'achat par les fournisseurs d'électricité, ainsi que les subventions et les procédures d'autorisation pour les installations en façade et les obligations d'installation.

Mieux utiliser l'énergie solaire

L'utilisation optimale de l'électricité solaire est un thème central. L'un des défis de l'essor du photovoltaïque est la congestion des réseaux électriques. L'introduction de communautés électriques locales (CEL) et de regroupements de consommation propre virtuels (RCPv) permet de consommer l'électricité solaire directement sur le lieu de production - au-delà de l'autoconsommation individuelle. Ces modèles offrent de nouvelles opportunités de commercialisation directe de l'électricité produite par les agriculteur-trice-s. Stefan Mutzner de **Fleco Power AG** expliquera les potentiels du CEL et des RCPv.

AGROLA AG s'intéresse également aux solutions visant à optimiser l'utilisation de l'énergie solaire afin de soulager le réseau public. L'entreprise met en lumière comment des systèmes énergétiques intelligents permettent de stocker efficacement les excédents, de les répartir de manière flexible et de les injecter de façon optimale dans les réseaux existants.

Exemple pratique d'un « Energiculteur d'aujourd'hui »

L'intégration de la production d'énergie dans les exploitations agricoles nécessite non seulement des technologies innovantes, mais aussi de l'audace et de la détermination. L'agriculteur diplômé, **Rudolf Bilger** de Moosseedorf près de Berne, en est un exemple inspirant. Il partagera ses expériences concrètes avec les participant-e-s en tant que « énergiculteur d'aujourd'hui ».

Production d'énergie dans l'agriculture : une niche ou un modèle d'avenir ?

La nouvelle loi sur l'électricité apporte également des changements positifs pour les installations de biogaz. Albert Meier d'**Ökostrom Schweiz** expliquera les modifications légales et les perspectives du secteur. Depuis le 1er janvier 2025, les exploitant-e-s d'installations de biogaz peuvent choisir entre des subventions à l'investissement et une nouvelle rémunération de l'injection, appelée « prime de marché flottante ». Cette flexibilité permet aux agriculteur-trice-s de choisir le modèle de soutien le mieux adapté à leurs besoins.

Enfin, l'agrivoltaïsme représente également la possibilité d'accroître l'indépendance énergétique de l'agriculture tout en contribuant à la transition énergétique nationale. La nouvelle loi a posé les bases légales à la double utilisation des surfaces agricoles pour la production alimentaire et l'électricité solaire. Dominik Füglistaller de la **Haute école spécialisée bernoise HAFL** présentera les opportunités offertes par l'agrivoltaïsme.

Assemblée générale de l'association AgroCleanTech

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que l'assemblée générale d'AgroCleanTech se tiendra le même jour que le congrès. Tous les membres et participant-e-s sont cordialement invité-e-s à y participer.

Informations et contact

- Hannah von Ballmoos-Hofer | Présidente d'AgroCleanTech | hannah.vonballmoos@sbv-usp.ch
- Janine Thoma | Directrice d'AgroCleanTech | info@agrocleantech.ch

La manifestation aura lieu le 3 avril 2025 à la BFH-HAFL, Länggasse 85, à 3052 Zollikofen BE. Inscription et informations complémentaires sous www.agrocleantech.ch